

Attestation

n°2019-205

Energiapro SA
- fournisseur de gaz naturel et d'énergies renouvelables -
atteste que l'entreprise

**ChablAsphalte SA,
à Massongex**

installation n° 4105500

consomme du gaz naturel 100% neutre en CO₂
pour des procédés industriels, depuis le 1^{er} octobre 2019.

En effet, Energiapro s'est engagée dans une démarche volontaire en faveur de la protection durable du climat afin de compenser entièrement les émissions de CO₂ du gaz naturel qu'elle fournit à sa clientèle. Elle participe ainsi à la réalisation de projets à haute valeur environnementale et sociale d'ecoLive, l'antenne romande de myclimate.

Cette attestation est valable 3 ans dès le 1^{er} octobre 2019.

Fonctionnement de la compensation CO₂ chez Energiapro

La compensation climatique vise à compenser 100% des émissions de CO₂ issues du gaz naturel, de son extraction jusqu'à son utilisation finale (chauffage, cuisson, mobilité ou processus industriel).

Elle est réalisée par le biais du financement de projets bénéfiques pour le climat, et qui n'auraient pu voir le jour sans le soutien d'Energiapro.

Il s'agit de projets pour lesquels les quantités de CO₂ économisées sont suivies et contrôlées par des organismes officiellement reconnus.

Avec cette démarche, Energiapro ne réduit pas les émissions générées physiquement et sur le lieu de consommation de l'énergie, mais contribue à la préservation du climat à l'échelle planétaire et apporte ainsi une solution neutre en CO₂ à sa clientèle.



Vevey, le 23 mars 2020.



Philippe Petitpierre
Président et administrateur-délégué



Luisa Helms
Directrice